
 DIRECTION DEPARTEMENTALE
 DE L'EQUIPEMENT

Service Maritime

DECENTRALISATION

PORTS DEPARTEMENTAUX

REMISE DU PORT DE TERRE DE HAUT
 AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

BORDEREAUX DES PIECES

1. - Procès-verbal de remise

ANNEXES . Appontement du bourg et poste roulier de Fond Curé

2. - Arrêté de concession à la commune de Terre de Haut
 3. - Cahier des charges
 4. - Taxes d'usage
 5. - Plan 3.2
 6. - Plan 5.3
 7. - Plan 5.4

. Port de pêche du Morne Morel

8. - Arrêté d'autorisation à la commune de Terre de Haut
 9. - Cahier des charges
 10. - Plans des installations
 11. - Règlement de service

. Limites côté mer et côté terre

12. - Plans d'eau concédés - côté mer - Extrait carte marine 3129 au 1/15.000e
 13. - " " - côté terre - Appontement du Bourg - Extrait cadastre
 AE au 1/2.000e
 14. - " " - " " - Fond Curé - Extrait cadastre AE au 1/2.000e
 15. - " " - " " - Marigot- Morne Morel - Extrait Cadastre
 AC au 1/2.000e

Destinataires :

- M. le Président du Conseil Général (pièces 1 à 15)
 M. le Maire de Terre de Haut (pièces 1 et 12 à 15)
 M. le Directeur des Services Fiscaux "
 DDE/SM "

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

Service Maritime

DECENTRALISATION

PORTS DEPARTEMENTAUX

PROCES-VERBAL DE REMISE DES PORTS DE TERRE DE HAUT
AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
(Circulaire du 2 Février 1984 - paragraphe 2.1.2.)

En exécution de la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et de l'arrêté préfectoral n° 84-1116 bis/III/I du 6 Novembre 1984 constatant les transferts de compétence de l'Etat au Département de la Guadeloupe en matière de Ports Maritimes de commerce et de pêche,

Nous, Directeur des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domaniales), assisté du Directeur Départemental de l'Equipement,

avons remis au Département de la Guadeloupe, représenté par le Président du Conseil Général, le port de pêche, de commerce et de plaisance de TERRE DE HAUT comprenant :

a-1) Domaine Public Naturel

. Bourg

- Plan d'eau entourant l'appontement du Bourg d'environ 3 ha s'étendant côté mer jusqu'à 150 m au large et borné côté terre par la limite du rivage de la mer ou du domaine public artificiel depuis le point A situé à la verticale de la limite Sud de la parcelle cadastrée AE 200, jusqu'au point B situé à la verticale de la limite Nord de la parcelle AE 351. Tel que figuré en teinte rose pièces 12 et 13 de l'annexe jointe.

.../...

• Fond Curé

- Plan d'eau entourant la Pointe Sud de Fond Curé d'environ 2 ha 1/2 s'étendant côté mer à 150 m vers le large et borné côté terre par la limite du rivage de la mer ou du domaine public artificiel depuis le point A situé à la verticale de la limite Sud de la parcelle AE 1 (derrière la route) jusqu'au point B situé à la verticale de la limite Nord de la même parcelle AE 1. Tel que figuré en teinte rose, pièces 12 et 14 de l'annexe jointe.

• Marigot - Morel

- Plan d'eau d'environ 5 ha autour du slip de Morel s'étendant côté mer jusqu'à 200 m au large et borné côté terre par la limite du rivage ou du domaine public artificiel depuis le point A situé à la verticale de la limite Sud de la parcelle AC 197, jusqu'au point B situé à la verticale de la Pointe Ouest de la parcelle AC 143, tel que figuré en teinte rose pièces 12 et 15 de l'annexe jointe.

a-2) Domaine Public Artificiel

- Bourg : Appontement
- Morel : Digue et slip de halage

a-3) Servitude d'accès à un E.S.M. (Etablissement de Signalisation Maritime) :

Néant.

b-1) Caractéristiques principales des ouvrages

- Bourg :
Appontement en béton sur pieux construit en 1965 et 1980 de 96,45 m de long.
- Morel :
Digue en enrochements construite en 1975 et 1980 de 90 m de long.
Slip de halage de 110 m de long.

.../...

b-2) Frais de remise en état : néant

c) Concession

L'ensemble portuaire du bourg et de Fond Curé a été concédé à la commune de Terre de Haut par arrêté n° 82-184 du 8 Avril 1982 pour une durée de 30 ans (pièces 2 à 7).

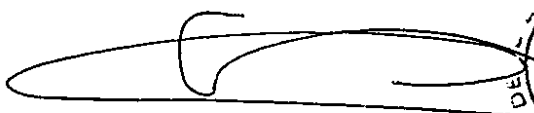
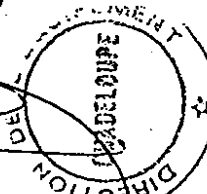
d) Autorisation d'outillage

Le chantier naval du Morne Morel a fait l'objet d'autorisation d'outillage à la commune de Terre de Haut par arrêté n° 83-975 AGEC/COOR du 1er Septembre 1983.

e) Voies ferrées des quais : néant

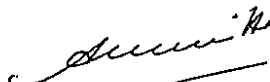
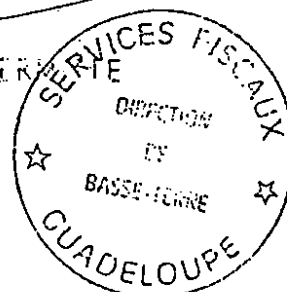
f) Contrats et marchés en cours : néant

Le Directeur Départemental de l'Equipement
Basse-Terre, le 7 NOV. 1985

G. SAURY.

Le Directeur des Services Fiscaux
Basse-Terre, le 27 NOV. 1985

Le Président du Conseil Général
Basse-Terre, le 29 JAN. 1987



M. le Docteur
D. LARIFLA

PORT DE TERRE DE HAUT - FOND CURE

- Plan d'eau et limites terrestres entre les points A et B.
- Extrait de la feuille cadastrale AE au 1/1.000e - éd. 1978

19

1774.900

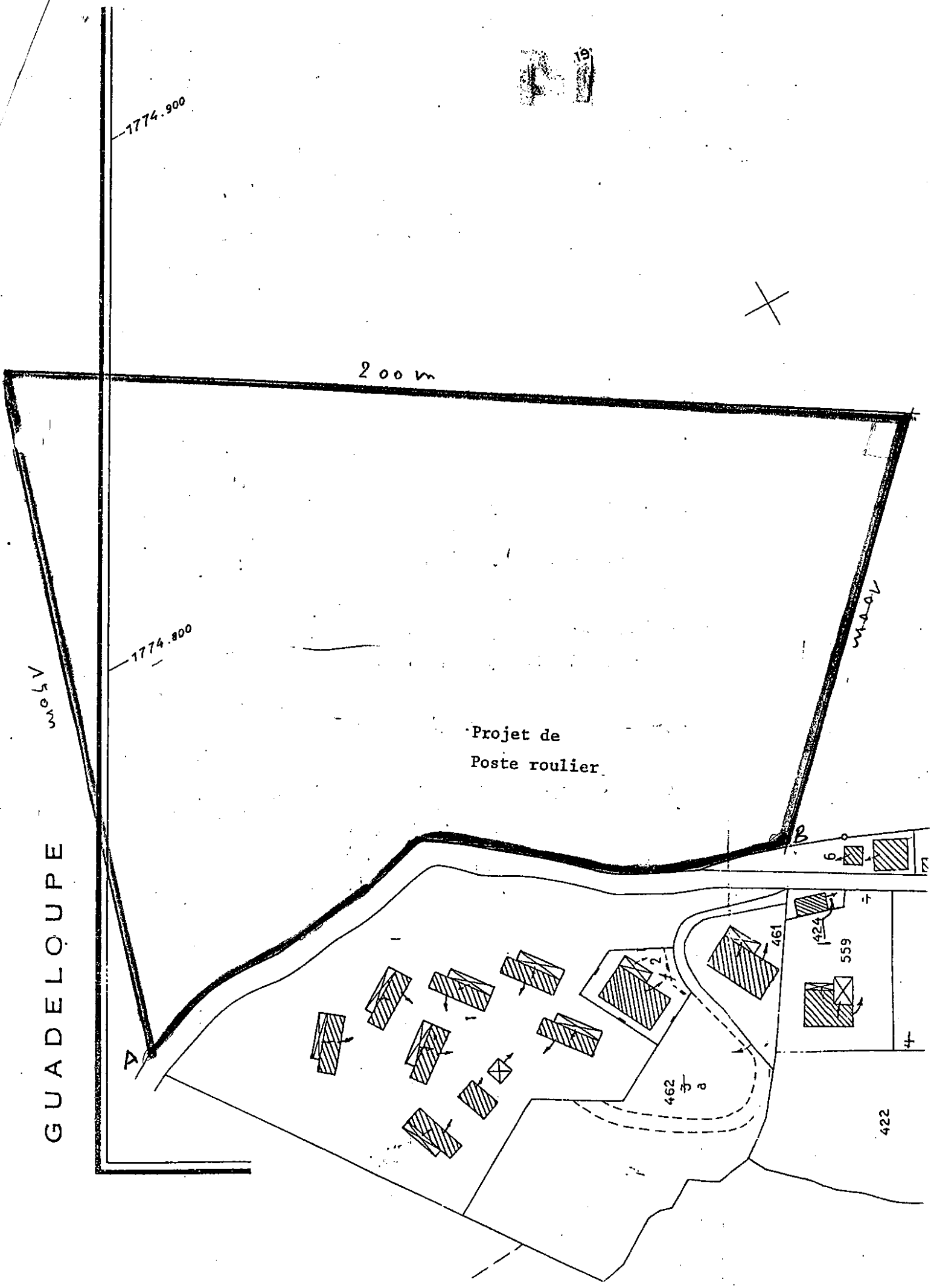
200 m

1774.900

150 m

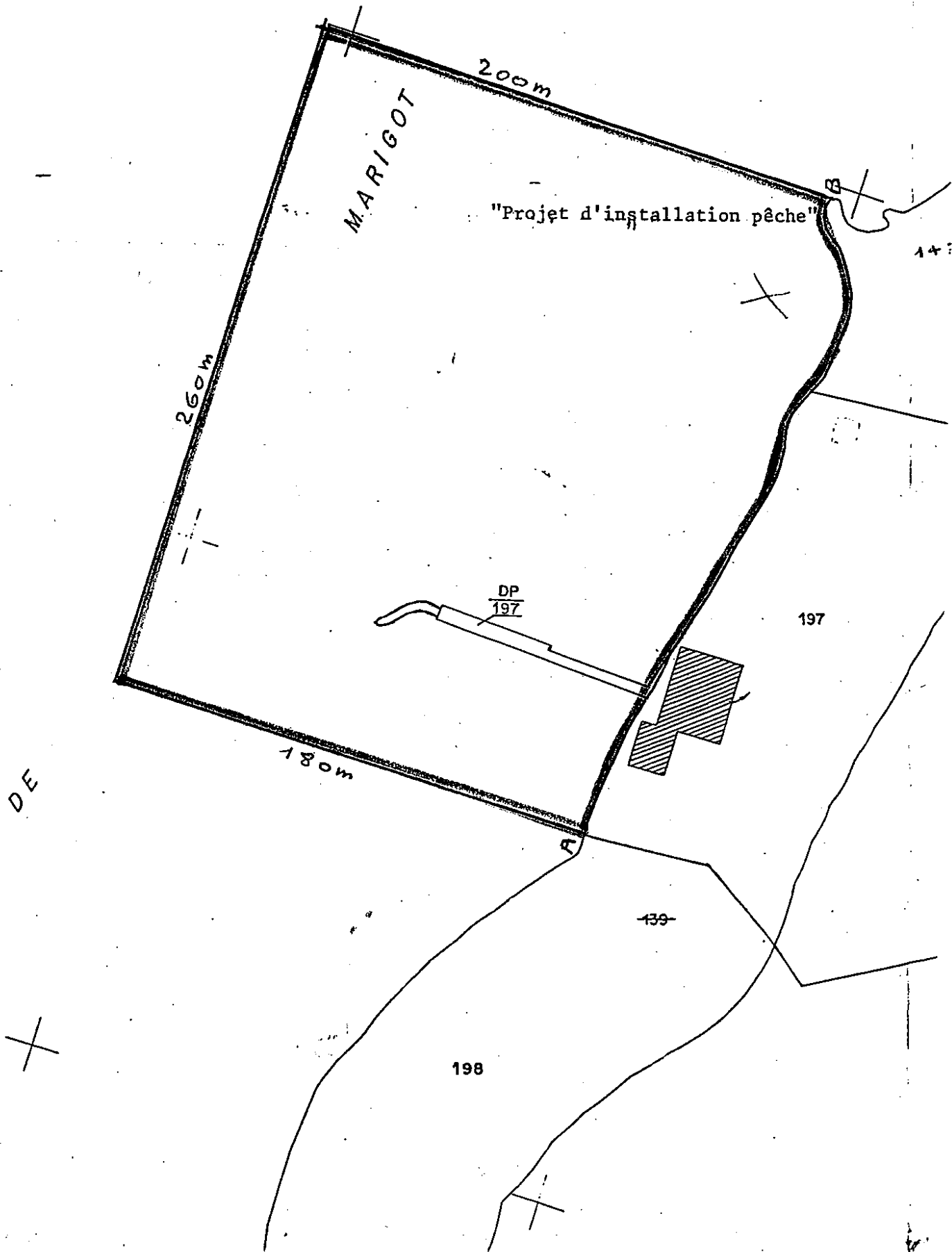
GADELOUPE

Projet de Poste roulier



PORT DE TERRE DE HAUT - MOREL

- Plan d'eau et limites entre les points A et B
- Extrait de la feuille cadastrale AC au 1/2.000e - Ed. 1978



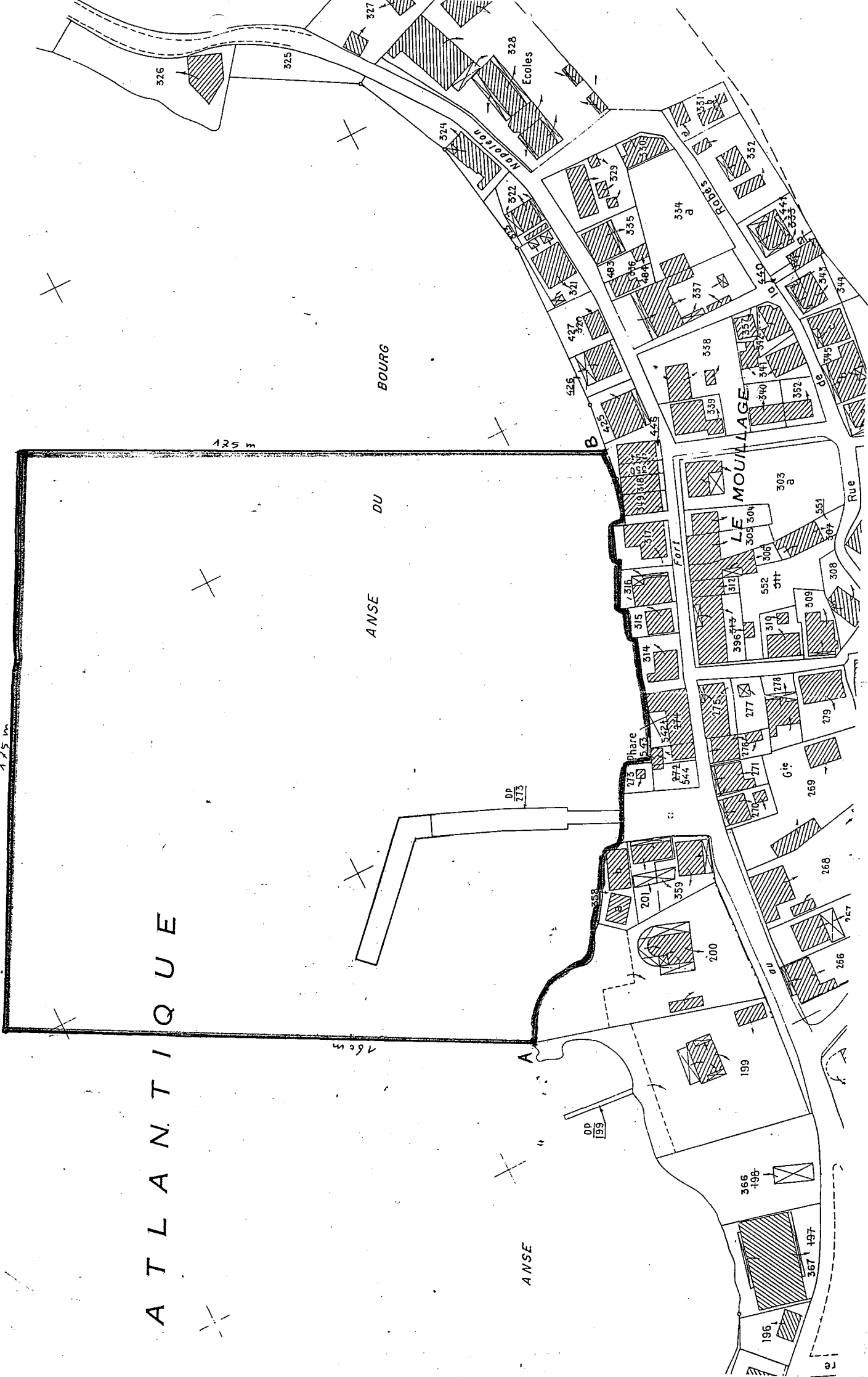
13

PORT DE TERRE DE HAUT

Plans d'eau et limites terrestres entre
les points A et B

Extrait de la feuille cadastrale AE au
1/1.000e - Ed. 1978

ATLANTIQUE



12

U

PORT DE TERRE DE HAUT

Plans d'eau : Bourg, Fond Curé, Morel

Extrait de la carte marine 3129 au
1/15.000^e



Port de pêche de Morel

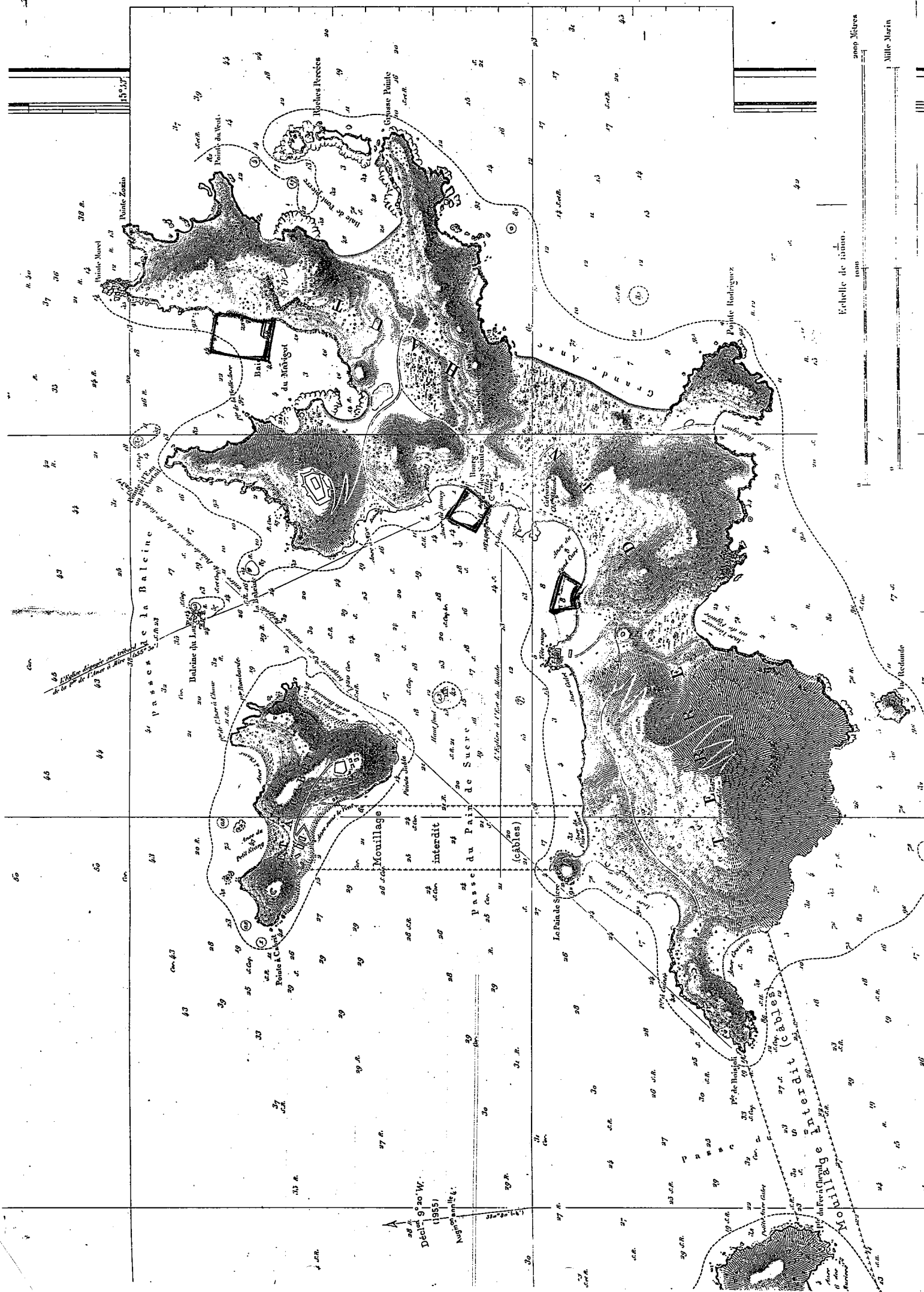
200 m
260 m

Concession à la Commune
Appontement du bourg
Poste roulier de Fond Curé

175 m
175 m
160 m
200 m
150 m
100 m

Commune de Terre de Haut
Port départemental
plan de situation
>concession
>port de pêche
DDE/SMBA/IMP 5/98

SHOM 12/11/97 1/15000°



A
Decl. 9° 20' W.
(1955)
August 1955

Echelle de 1:10000

1000 Mètres

Mille Marin

37